



STMICROELECTRONICS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Actu CFDT Janvier 2017

Jour de solidarité : L'agenda des négociations Q1 2017 a enfin été révélé par la direction et comme nous le présentions dans notre dernier tract, cette négociation n'est plus à l'ordre du jour. La manœuvre de la direction pour imposer la pose de RTT attendra la fin des élections du site de Rousset.

La CFDT s'oppose catégoriquement à troquer des congés contre le jour de solidarité.

Prime Industrielle : LA CFDT obtient la prolongation de la prime exceptionnelle « booster » pour compléter la prime industrielle. Cette prime sera étendue à l'ensemble du personnel OATAM pour la période de Janvier Février et Mars 2017.

Contamination bactérienne en FAB :

La CFDT dit STOP à ce problème qui a trop duré. Négligence, productivité à tous prix, la santé des salariés n'est pas négociable ! Suite au CHSCT Extraordinaire convoqué en décembre, des solutions temporaires ont été trouvées pour éviter les risques de contamination. Nous avons exigé le port des EPI temporairement et surtout que la bactérie soit éradiquée rapidement. Un nouveau CHSCT est convoqué en Janvier afin de trouver des solutions définitives.

Pour la CFDT un droit de retrait sera fait si les solutions mises en œuvre par la direction ne solutionnent pas définitivement le problème et éliminent tout risque de contamination des salariés.



Ce que doivent nettoyer manuellement les techniciens lors d'une PM

Accès au site : Nous demandons la réouverture de la deuxième entrée du site aux heures de pointes. La mise en place des nouvelles barrières n'a rien résolu au contraire elles sont encore plus lentes !

Bulletin de paie électronique : Pour tous les salariés qui souhaitent ou qui rencontrent des difficultés pour continuer de recevoir leur bulletin de paie par courrier postal, les élus CFDT restent à leur disposition pour faire appliquer les dispositions légales. Le bulletin de paie électronique ce n'est pas une obligation !

Mutuelle frais de santé : L'augmentation de 2% des cotisations frais de santé à partir du 1er janvier 2017 est approuvée par l'ensemble des organisations à l'exception de la CFDT. **Nous sommes défavorables à cette augmentation car nous considérons qu'elle n'est pas justifiée.**

Prime d'intéressement : La CFDT s'interroge sur le fait qu'aucune communication ne soit faite ni par la direction ni par les organisations syndicales signataires. La CFDT n'est pas signataire de l'accord intéressement triennal. Nous n'avons pas cautionné la mise en place de critères inatteignables.